ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBÉLIARD

Hôtel de Ville 25205 Montbéliard cédex Tél : (81) 91.28.13

Le : 11 Mai 1990

Monsieur le Maire
Mairie
Blamont

25310 HERIMONCOURT

Réf. 94 /AM/MB

Monsieur le Maire,

J'ai eu dernièrement connaissance du projet de choisir un nom pour votre nouveau collége.

Pour ma part il m'apparait souhaitable de rattacher le nom de Charles MASSON à cet établissement.

En effet, Charles MASSON, enfant de Blamont, s'est illustré au service du Comte Soltikoff, ministre de la guerre en Russie, comme précepteur de son fils puis comme major dans la garde impériale en 1792.

En 1794 aprés avoir rempli avec succés diverses missions à Stuttgart sur ordre de l'impératrice Catherine II, il devient le secrétaire particulier du tsar Alexandre ler.

Il revient à Blamont vers 1800 puis se rend à Paris et fut nommé par le premier consul Bonaparte, secrétaire général à la préfecture de Coblentz (département Rhin et Moselle) où il mourut.

Enfin, dés son plus jeune âge,il s'essait à la poésie, il fut connu comme historien mais aussi écrivain notamment "La Nouvelle Astrée".

Ainsi cet enfant de Blamont a eu une vie hors du commun. Donner son nom au nouveau collége serait en quelque sorte l'accueillir à nouveau dans son village natal, lui qui a passé une grande partie de sa vie à l'étranger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Jean Claude VOISIN
Directeur du Service Historique.
Archiviste de la Ville.

16 MAI 1990

DÉPARTEMENT DU DOUBS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Service des Affaires Scolaires
et des Transports Scolaires

Tél. : 81.81.80.80 - Poste 5142

Références à rappeler : EPA/MNK

Besançon, le 30 AVR. 1990

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 19 avril 1990, Madame le Principal du Collège de Blamont m'a fait connaître que le Conseil d'administration de l'établissement, lors de sa réunion du 20 mars 1990, a demandé que le collège porte le nom Collège du Lomont.

Comme en dispose l'article 15 de la loi n° 86.972 du 12 août 1986 : "la dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité de rattachement.

Dans le cas des collèges, la Collectivité recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du Conseil d'Etablissement.

Aussi, ai-je l'honneur de solliciter votre avis sur la dénomination du collège de Blamont.

L'inauguration de l'établissement étant fixée au 30 juin prochain, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les propositions de votre Conseil Municipal dans les meilleurs délais.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Général,

Georges GRUILLOT

Monsieur le Maire
25310 BLAMONT

4 MAI 1990

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs - 25031 Besançon Cedex

DÉPARTEMENT DU DOUBS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Service des Affaires Scolaires
et des Transports Scolaires

Tél. : 81.81.80.80 - Poste 5142

Références à rappeler : **EPA/FB**

Besançon, le 15 JUIN 1990

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 16 mai 1990, vous m'avez fait connaître la proposition du Conseil Municipal d'attribuer au Collège de Blamont le nom de "Charles François Philibert MASSON".

Aussi ai-je l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Général réuni le 28 mai 1990 a retenu la dénomination suivante :

"Charles MASSON".

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Général,

Georges GRUILLOT

Monsieur le Maire
Mairie de Blamont
25310 BLAMONT

18 JUIN 1990

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs - 25031 Besançon Cedex